



Accident circulation sous l'emprise de l'alcool

Par **SamPopo**, le **10/04/2017** à **11:33**

Bonjour,Voilà il y a un an de cela j ai eu accident de la circulation avec ma moto en voulant la déplacer pour la garer correctement en sortant d un pub car je l avais mal garée en arrivant. J ai heurté un camion, il n y a que du degat materiel en face en revanche pour ma part j ai dû etre hospitalisé pour une double fracture tibia peroné.Je me suis opposé au test d alcoolemie des policier, a l hopital en revanche ils m ont appris que mon taux etait de 2g.Je me suis rendu 4 mois plus tard a la convocation au commissariat, débordés ils n ont pas pu me recevoir et m ont donné un autre rdv.Suite a une infection a la jambe , j ai du me faite reoperer et n aie donc pas pu me presenter au 2 eme rdv . Prevenus par telephone les policiers m ont proposé de rappeler pour reprendre rdv. Je n ai jamais rappelé et eux ne m ont jamais reconvoqué.Aujourd hui un plus tard mon assurance m envoie un courrier par rapport a l accident car la partie adverse demande reparation. Elle va donc adresser un courrier a la police pour connaitre mon taux d alcolemie au moment des faits afin de statuer sur mon dossier et prendre une decision de sanction.Je crains qu en faisant cela , ils "reveillent " la police sur mon cas et que ces derniers finissent par me re convoquer.Si c est la cas , a quoi est ce que je m expose , puis je avancer au juge si je dois passer au tribunal que un an s est écoulé depuis les faits et que je n ai eu aucun probleme de conduite. Qu il s agissait d un triste incident qui ne se reproduira plus? Qu est ce que j encours? Sachant que mon casier judiciaire est vierge et que je n ai jamais eu de pb en terme de delit ou quoi que ce soit.D avance merci pour vos reponses